

50 000 €
pour améliorer votre cadre de vie et
contribuer à mieux vivre ensemble!

- L'enveloppe globale est fixée à 50 000 € TTC
- L'aide maximale apportée à un projet sera limitée à 40 000 € TTC
- Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie.

Où se procurer le dossier ?

- à l'accueil de l'Hôtel de ville
- en téléchargement sur oloron-ste-marie.fr
- en ligne sur oloron-ste-marie.fr > démarches en ligne



Oloron
Sainte-Marie



oloron-ste-marie.fr

democratie@oloron-ste-marie.fr

Service Communication Oloron / Imp. Charont Oloron / Ne pas jeter sur la voie publique SVP



Oloron
Sainte-Marie



**DÉPÔT DES APPELS
À PROJETS**



**Vous avez
des projets ?**

Osez les réaliser !

**Budget
participatif**

**2^{ème}
édition**



Budget participatif

Alors que les projets de l'édition 2021 se mettent progressivement en place, il est déjà temps de penser à vos projets 2022.

Prêts pour cette deuxième édition ?

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie ? La ville vous donne un budget pour réaliser vos souhaits !
Soumettez vos idées au vote des Oloronaises et Oloronais, nous vous aiderons à les concrétiser. C'est à vous !

Pour être présenté au vote des citoyens, votre projet...



... Doit cocher toutes les cases :

- Être réalisé sur le territoire de la commune d'Oloron Ste-Marie
- Satisfaire un besoin d'intérêt général à visée collective,
- Ne pas concerner l'entretien existant et régulier de l'espace public,
- Relever des compétences de la commune,
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoires ou diffamatoires,
- Être techniquement et juridiquement réalisable,
- Ne pas générer un conflit d'intérêt lié au porteur du projet,
- Ne pas occasionner de frais de fonctionnement récurrent sauf entretien,
- Relever des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, achat d'équipement, etc.) et non des dépenses de fonctionnement (prestations de service, frais de personnel, etc.).

Qui peut proposer un projet ?

- Les Oloronais.e.s, de manière individuelle, collective ou associative.
- Dans tous les cas un référent unique devra être désigné.
- Avoir 6 ans à condition d'être accompagné d'un adulte,
 - à partir de 14 ans sans être accompagné.

Quand et où déposer votre projet ?



du 1^{er} octobre au 15 décembre 2021

- **Sur www.oloron-ste-marie.fr > Démarches en ligne**
- **En version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville**

Comme les projets seront étudiés au fur et à mesure, le porteur du projet pourra être contacté par un agent et/ou un.e élu.e de la Commune pour affiner le dossier si nécessaire.

Le règlement de l'appel à projets citoyens a été voté en Conseil municipal le 27 septembre 2021. Il est disponible sur :

oloron-ste-marie.fr



Et après ?

Jusqu'au 31 janvier après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, une commission de suivi se réunira afin de statuer sur la faisabilité des projets proposés. Composée de 8 élu.e.s et de technicien.ne.s, la commission de suivi vérifiera la faisabilité technique, financière et juridique de chaque projet. Pour chaque projet non retenu, la raison sera indiquée.

Ensuite ?

Les projets retenus seront publiés sur le site Internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse pour être ensuite soumis au vote des Oloronais.e.s. du 14 février au 20 mars 2022.

Qui pourra voter ?

Les Oloronais.e.s de plus de 10 ans. Bien évidemment un seul vote par personne. Chaque votant indiquera son nom, prénom et coordonnées.

Où voter ?

**Sur www.oloron-ste-marie.fr
À l'accueil de l'Hôtel de ville**

C'est parti !

Le Conseil municipal sera invité à valider le choix des Oloronais.e.s. Dès lors, la réalisation des projets pourra débuter tout en respectant les lois, règles et procédures régissant les collectivités territoriales en collaboration avec les porteurs de projets.

Un moment convivial pour terminer cette première édition

Les projets réalisés seront valorisés par la Ville d'Oloron Ste-Marie et donneront lieu à une inauguration officielle.

1

DÉPÔT DES PROJETS

2021
1^{er} octobre
15 déc.

2

PRÉ-ÉTUDE DES PROJETS

2022
Jusqu'au
31 janvier

3

VOTE CITOYEN

2022
14 février
20 mars

4

DÉPOUILLEMENT

2022
22 mars

5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN CONSEIL MUNICIPAL

2022
au mois d'avril

6

REALISATION DES PROJETS

2022
Dans les mois qui suivent